

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503017-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUD.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpilot	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélië SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADZO.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

## N°2025-03-017 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dénommé « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation à s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), favorisant trois types d'actions :

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires,
- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH construit en 2012 sur la commune de Paulhac, nécessite une rénovation, ainsi que le remplacement des équipements de chauffage par des équipements performants (installation de climatisations réversibles).

Le coût total du projet est estimé à : 158 800€ HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du « Fonds Vert ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 800,00 €	Département	55 580,00 €
Travaux	147 000,00€	Etat	47 640,00 €
		Région	
		MSA	23 820,00 €
		Autofinancement	31 760,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>158 800,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>158 800,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation de ce bâtiment ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503018-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SELLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSALL.
Lavalette	André FONTES.
Monastrie-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélië SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Monastrie-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

## N°2025-03-018 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adopté pour la période 2022-2027, une nouvelle politique territoriale à travers la signature des contrats de projets dédiés aux Communautés de Communes.

Les Contrats de Projets visent à renforcer le dialogue et le cadre des partenariats, en faisant converger les priorités du Département et les projets portés par les territoires.

Le contrat de projets de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a été signé le 06 Juillet 2022.

C'est dans ce cadre qu'une aide à l'investissement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac sera demandé au Conseil Départemental au taux le plus élevé.

En effet, ce bâtiment construit en 2012, nécessite une rénovation matérielle et énergétique, dans l'optique :

- D'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes,
- De réduire l'empreinte environnementale,
- D'optimiser des budgets de fonctionnement.

Le coût total du projet est estimé à : 158 800€HT.

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 800,00 €	Département	55 580,00 €
Travaux	147 000,00€	Etat	47 640,00 €
		Région	
		MSA	23 820,00 €
		Autofinancement	31 760,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>158 800,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>158 800,00 €</b>

OUI l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation de ce bâtiment ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)*



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOÜ.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADUZ.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

**N°2025-03-019 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION  
OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE POUR LA RENOVATION DU  
BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
« VITALITES DES TERRITOIRES »**

Dans le cadre de la nouvelle génération de la Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028, la région soutient les territoires dans leurs démarches en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance environnementale.

Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs du Pacte Vert Occitanie, et vise à accompagner les collectivités locales vers une meilleure gestion énergétique de leur patrimoine bâti.

C'est dans ce cadre qu'une aide à l'investissement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac sera demandée à la Région Occitanie, au taux le plus élevé.

En effet, ce bâtiment construit en 2012, nécessite une rénovation matérielle et énergétique, dans l'optique :

- D'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes,
- De réduire l'empreinte environnementale,
- D'optimiser des budgets de fonctionnement.

Le coût total prévisionnel du projet est estimé à : 158 800 €HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du dispositif « Vitalité des Territoires ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 800,00 €	Département	47 640,00 €
Travaux	147 000,00€	MSA	
		Région	31 760,00 €
		Etat	47 640,00 €
		Autofinancement	31 760,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>158 800,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>158 800,00 €</b>

OUI l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au taux le plus élevé pour financer cette rénovation ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503020-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpitot	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariés	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Roqueszièrre	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

## N°2025-03-020 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LE BÂTIMENT ALAE DE GAURÉ (Plan Mercredi)

Une rénovation du bâtiment ALAE est en cours sur la commune de GAURÉ.

Nous souhaitons acheter du mobilier spécifique pour l'aménager et permettre l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il s'agit de créer un lieu chaleureux et de qualité pour les enfants, mais aussi de permettre aux équipes d'animation de travailler dans de bonnes conditions, avec le matériel nécessaire.

Le budget prévisionnel de cet investissement est de 10 000.00 €.

Une aide financière pour un montant de 5 000.00 € est demandée à la CAF.

Recettes	Sommes prévues HT	Dépenses	Sommes prévues HT
13110 Subvention Etat	€	20100 Frais architecte	€
13111 Subvention Jeunesse et Sports	€	21100 Achat terrain	€
13112 Subvention D.D.A.S.S	€	21300 Construction	€
13120 Subvention Conseil Régional	€	21310 Achat, construction bâtiment	€
13130 Subvention Conseil Général	€	21351 Installations, aménagements	€
13140 Subvention communes	€	21352 Grosses réparations	€
13182 Subvention C.P.A.M	€	21545 Matériel animation	€
13183 Subvention C.R.A.M	€	21547 Matériel d'hébergement	€
13184 Subvention CAF	5 000 €	21570 Matériels d'activités	€
13188 Subvention autres organismes	€	21820 Matériel transport	€
16000 Emprunts	€	21833 Matériel informatique	€
17000 Apport gestionnaire	5 000€	21840 Autres matériel mobilier	10 000 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b>10 000 €</b>

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour l'achat de mobilier pour le bâtiment ALAE de GAURE ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de la CAF de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé pour financer cette acquisition de mobilier ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 24 / 03 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503021-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Gardech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gané	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUD.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCACTION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exerceice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gardech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Auréliette SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

## N°2025-03-021 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LE BÂTIMENT ALAE DE VERFEIL (Plan Mercredi)

Un nouveau bâtiment ALAE est en cours de construction sur la commune de VERFEIL. Nous souhaitons acheter du mobilier spécifique pour l'aménager et permettre l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il s'agit de créer un lieu chaleureux et de qualité pour les enfants, mais aussi de permettre aux équipes d'animation de travailler dans de bonnes conditions, avec le matériel nécessaire.

Le budget prévisionnel de cet investissement est de 30 000.00 €.

Une aide financière pour un montant de 15 000.00 € est demandée à la CAF :

Recettes	Sommes prévues HT	Dépenses	Sommes prévues HT
13110 Subvention Etat	€	20100 Frais architecte	€
13111 Subvention Jeunesse et Sports	€	21100 Achat terrain	€
13112 Subvention D.D.A.S.S	€	21300 Construction	€
13120 Subvention Conseil Régional	€	21310 Achat, construction bâtiment	€
13130 Subvention Conseil Général	€	21351 Installations, aménagements	€
13140 Subvention communes	€	21352 Grosses réparations	€
13182 Subvention C.P.A.M	€	21545 Matériel animation	€
13183 Subvention C.R.A.M	€	21547 Matériel d'hébergement	€
<b>13184 Subvention CAF</b>	<b>15 000 €</b>	21570 Matériels d'activités	€
13188 Subvention autres organismes	€	21820 Matériel transport	€
16000 Emprunts	€	21833 Matériel informatique	€
17000 Apport gestionnaire	15 000€	21840 Autres matériel mobilier	30 000 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>30 000 €</b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b>30 000 €</b>

**OUI**, l'exposé de Monsieur le Président et **VU** le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour l'achat de mobilier pour le bâtiment ALAE de VERFEIL,
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de la CAF de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé pour financer cette acquisition de mobilier,
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget,
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503022-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpiot	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariés	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

**La secrétaire de séance :** Maryse AUGER.

## N°2025-03-022 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LE BÂTIMENT RPE DE VERFEIL

Un nouveau bâtiment RPE est en cours de construction sur la commune de VERFEIL. Nous souhaitons acheter du mobilier spécifique pour l'aménager et permettre l'accueil des tout-petits (0-3 ans). Il s'agit de créer un lieu adapté et chaleureux pour les enfants, mais aussi de permettre aux professionnels de l'enfance de travailler dans de bonnes conditions avec le matériel nécessaire.

Le budget prévisionnel de cet investissement est de : 11 500 €.

S'LO

Une aide financière pour un montant de 5 750,00 € est demandée à la CAF.

Recettes	Sommes prévues HT	Dépenses	Sommes prévues HT
13110 Subvention Etat	€	20100 Frais architecte	€
13111 Subvention Jeunesse et Sports	€	21100 Achat terrain	€
13112 Subvention D.D.A.S.S	€	21300 Construction	€
13120 Subvention Conseil Régional	€	21310 Achat, construction bâtiment	€
13130 Subvention Conseil Général	€	21351 Installations, aménagements	€
13140 Subvention communes	€	21352 Grosses réparations	€
13182 Subvention C.P.A.M	€	21545 Matériel animation	€
13183 Subvention C.R.A.M	€	21547 Matériel d'hébergement	€
13184 Subvention CAF	5 750 €	21570 Matériels d'activités	€
13188 Subvention autres organismes	€	21820 Matériel transport	€
16000 Emprunts	€	21833 Matériel informatique	€
17000 Apport gestionnaire	5 750 €	21840 Autres matériel mobilier	11 500 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>11 500 €</b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b>11 500 €</b>

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour l'achat de mobilier pour le bâtiment RPE de VERFEIL,
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de la CAF de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé pour financer cette acquisition de mobilier,
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget,
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 24 03 / 2025

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503023-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUD.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	André SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpiol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCACTION	
10 mars 2025	

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélië SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

## N°2025-03-023 : MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS SUR LA COMMUNE DE GEMIL

### ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023-10-093

Dans le cadre de ses compétences la Communauté de Communes souhaite construire un terrain multisports sur la commune de Gémil.

La délibération N°2023-10-093 demandant une aide à l'investissement au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de projets, a été prise en date du 12 Octobre 2023.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme était initialement de 85 000 € HT.

A vu des devis qui nous ont été transmis, le budget de cet investissement a été réévalué : il s'élève à 89 468 € HT.

Une aide financière pour un montant de 35 787,20 € est demandé au conseil départemental.

VU l'article L 5214-16 du CGCT,

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
		Région	6 000,00 €
Terrain multisports (travaux et plateforme)	89 468,00 €	Département	35 787,20 €
		Autofinancement	47 680,80 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>89 468,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>89 468,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la construction d'un terrain multisports sur la Commune de GEMIL ;
- **DEMANDE** une subvention au taux le plus élevé au Conseil Départemental ;
- **DONNE** mandat au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503024-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLAS.
Garèdech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavallette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Jean-Marie RAYNAUD.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Montpiot	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCACTION		
10 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garèdech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lavallette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montjoire	Nancy SOUBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Verfeil	Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Roquevère	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-l'Herm	Eric COGO.
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS.

### Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire :

Saint-Pierre	Sylvain PINAR en remplacement de Pierrette JARNOLE.
--------------	---

La secrétaire de séance : Maryse AUGER.

## N°2025-03-024 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (DOB)

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 Août 2015, dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comportant au moins 1 commune de 3500 habitants et plus, le Président présente au conseil dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Communautaire.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2025, le Conseil Communautaire pourra s'exprimer et débattre.

VU le code Général des Collectivités et notamment l'article L2312-1,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503024-DE

S'LO

VU le règlement intérieur du Conseil Communautaire adopté par délibération en date du 14 décembre 2020,

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes adopté par délibération n°2022-09-082,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 12 Mars 2025,

VU l'avis de la conférence des Maires réunie le 18 Mars 2025,

Le Conseil Communautaire s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2025.

Léandre ROUMAGNAC précise qu'il sera prévu un travail avec la commission finance afin de trouver de nouveaux leviers si on veut maintenir les futurs investissements.

William LASKIER au regard de la prospective financière voit une contradiction au niveau de l'Etat. Il y a une augmentation des compétences et un fonds de roulement ainsi qu'une capacité de désendettement qui augmente. Il se demande dans quelle mesure on doit réviser certains projets.

L'objectif est de travailler sur différents scénarios et différents leviers en commission finance afin de ne pas se retrouver à terme dans une situation délicate.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport joint à la présente, remis aux Conseillers Communautaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Maryse AUGER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le: 24 / 03 / 2025